

l'écho Remaudiérois

MAI
2019

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



RANDONNÉE ET
CONVIVIALITÉ !

INFORMATIONS MUNICIPALES

Pass Sport Culture
et Loisirs

PAGE 4

LA VIE DES ASSOCIATIONS

MITAHY
Projet Solidaire

PAGE 7

LA VIE INTERCOMMUNALE

Centre socioculturel : animations,
jeux et expo en mode récup

PAGE 9

EDITO

Anne Choblet
Maire de
La Remaudière



La Remaudière au Parlement Européen. Comme vous avez peut-être pu le lire dans Ouest France, j'ai été invitée à un séminaire à Strasbourg sur l'Europe.

Pour la première fois le journal a souhaité inviter neuf lecteurs qui représentent tout l'ouest de la France avec des profils et des interrogations différentes, et également avoir deux femmes maires de petites communes rurales et leur choix s'est porté sur votre Maire.

J'ai ainsi pu représenter la Remaudière au Parlement Européen devant 13 députés de divers partis politiques. Ce fût des moments d'échanges forts et pleins d'enseignements.

Nous avons pu découvrir le Parlement, son fonctionnement et surtout comprendre ce qu'il apporte. Bien souvent mis à mal par certains journaux, l'Europe est essentielle pour préserver les libertés et la démocratie mais pour cela il faut la comprendre.

Dire : «c'est la faute de l'Europe» est trop facile car cela dédouane nos politiques sur certaines questions où la France est seule responsable.

Nous avons discuté, échangé et posé des questions sur plusieurs sujets avec les euros députés :

- l'Europe sociale et l'industrie,
- le droit des consommateurs et l'agriculture avec la PAC (sujet important pour notre territoire), la pêche et le glyphosate,
- les travailleurs détachés,
- le « dieselgate » et la menace terroriste,
- le Brexit et ses conséquences.

Une chose importante que j'ai retenue : chaque élu européen vote en son âme et conscience et contrairement à ce qui se pratique en France, ils sont libres de voter sans influence de leur parti politique et de leur pays. Les euro députés rencontrés lors de ce séminaire ont des convictions et les défendent.

Je vous propose de faire une restitution de ce séminaire lors d'une réunion publique afin de vous faire partager mes rencontres et vous transmettre mes connaissances acquises par ce biais.

Mieux comprendre l'Europe et ses enjeux est essentiel avant de voter. Un vote sanction ou un non vote mettra à mal la position de la France dans l'Europe.

Je suis apolitique, mon but est seulement de vous expliquer cette institution qui bien souvent est mal comprise.

Je vous attends donc à la salle des loisirs le **vendredi 17 Mai 2019 à 20h00.**

Mairie de La Remaudière

22, rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE
Tél. 02.40.33.72.30
www.laremaudiere.fr

Horaires d'ouverture

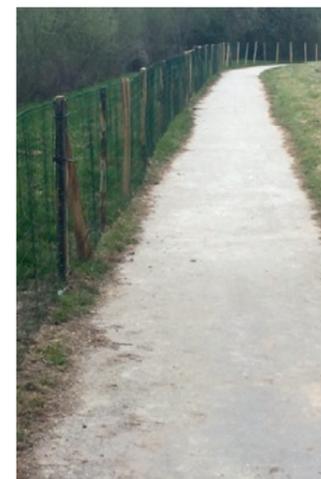
Mardi : 9h à 12h30 / 15h à 19h
Mercredi & jeudi : 9h à 12h30
Vendredi : 9h à 12h30 / 14h à 17h

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes nés en mai 2003 doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents (en cas d'absence du jeune, la démarche peut être faite par son représentant légal).

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Fermeture exceptionnelle de la mairie **Vendredi 31 mai**



RETOUR SUR : CHANTIER PARTICIPATIF SAMEDI 13 AVRIL

La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont participé au chantier participatif le samedi 13 avril. Leur présence a permis de clôturer un nouveau parc pour les animaux qui ont désormais plus d'espace.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

la bibliothèque municipale sera fermée le mercredi 1^{er} mai.

Bibliothèque municipale



En mai, lis ce qu'il te plaît...

Dimanche 26 mai, la bibliothèque municipale s'associe à la médiathèque de Saint-Julien de Concelles pour l'animation « Mai les pieds dans l'eau », en partenariat avec l'association Alinéa.

Rendez-vous à 10h00 à St-Julien-de-Concelles, devant la médiathèque. Réservation auprès de la médiathèque : 02 40 36 50 00.

La balade sera suivie d'un pique-nique (pensez à l'apporter).

Lutte contre les nuisibles

Devenez un citoyen !

Agissons contre le frelon asiatique !

Comment faire : Regardez sur la façade de votre maison, à l'intérieur des dépendances, abris nichoirs. Donnez un coup d'oeil chez les personnes âgées ou qui ont des difficultés pour se déplacer. Faites savoir la démarche : facebook, mail, échanges avec vos amis. Organisez un point info sur votre commune (ECLA peut vous y aider).

Quand : Le 11 mai : journée du Frelon asiatique. C'est la période où les fondatrices (reines pour mieux comprendre) sont de sortie.

Vous voulez plus : ECLA peut animer auprès d'école, entreprise, communes, une animation complète et sur mesures (Cours en salle, vidéo projection, film, jeu de rôle sur la vie des abeilles, l'atelier de dégustation du miel, fabrication d'un couvain, visite de la ruche, observation à la loupe des insectes, photo langage sur les dangers, construction d'habitat pour insecte...

Le temps est adapté aux capacités d'écoute de chacun
Adaptation des modules selon le projet pédagogique!!!



N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires
SARL ECLA - 2 rue du Logis 44 430 LA REMAUDIÈRE
Tel : 06 17 11 79 88 - contact@eclaservices.fr



DEMANDE DE PARUTION

Vous avez jusqu'au 10 mai 2019 pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le bulletin de juin à : communication@laremaudiere.fr.
En raison d'un nouveau planning de fabrication, nous vous informons que passé ce délai, nous ne pourrions plus accepter aucun contenu.

AGENDA DES MANIFESTATIONS



5 mai de 7h à 18h
Vide Grenier
Rue Anne de Bretagne

8 mai
Randonnée du 8 mai
Jardin de la Cure
La Remaudière

8 mai à 11h
Cérémonie de
Commémoration
La Remaudière

17 mai à 20h
Réunion Publique sur
l'Union Européenne
Salle des Loisirs



26 mai à 10h
« mai les pieds dans l'eau » Médiathèque de Saint Julien de Concelles



Pass sport culture et loisirs

LE CCAS DE LA REMAUDIÈRE DÉVELOPPE DEPUIS DEUX ANS UNE AIDE EN FAVEUR DES ENFANTS DE 6 À 15 ANS, RÉSIDANTS SUR SON TERRITOIRE, DANS LE BUT DE FAVORISER LEUR ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS.

Ce projet émane de la volonté du CCAS de développer les prestations d'aides sociales facultatives pour lutter contre l'exclusion sociale des familles Remaudiéroises

Le projet s'adresse aux familles en difficulté sociale vivant sur la commune de La Remaudière et principalement à leur(s) enfant(s) âgé(s) de 6 à 15 ans sous conditions de ressources (quotient inférieur ou égal à 800) et avec une obligation de résidence sur la commune depuis au moins trois mois.

Le pass sports, culture et Loisirs est nominatif et permet à son titulaire de bénéficier d'une réduction du

prix de l'inscription aux activités délivrées par toutes associations ayant adhéré au projet. Cette aide sera versée sous forme d'un chèque nominatif d'une valeur de 40 euros (10 chèques de 4 euros).

Si vous êtes concernés vous pouvez venir vous inscrire en mairie afin d'effectuer les formalités d'accès au service.

Les pass édités cette année sont à utiliser impérativement avant le 15 décembre 2019.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet de la commune ou contacter la mairie.

Commémoration du 8 mai

8 MAI LA REMAUDIÈRE-
LA BOISSIÈRE DU DORÉ



11h - Rassemblement au cimetière de la Remaudière, dépôt de gerbe au monument aux morts, allocution, appel aux morts pour la France et minute de silence. Cette commémoration sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie. Port des décorations souhaitées

L'Association UNC de la REMAUDIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2019

PRÉSENTS :

Mme CHOBLET Anne, M. RIPOCHE Christian, Mme GUINEHUT Carine, M. CREMET Hervé, Mme TRIBALLIER Sandra, Mme LAURENT Marie-Madeleine, M. JOUIS Guillaume, M. COUILLAUD Mikael, M. CALLEDE Bernard,

M. FLEURANCE Vincent, Mme SIMON Anne-Marie

ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR :
Mme MARTEL-BOCHEREAU (pouvoir à Anne-Marie SIMON), M. CUSSONNEAU Bertrand (pouvoir à Marie-Madeleine LAURENT)

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme VALLEE-ANCEAU Fabienne
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Marie-Madeleine LAURENT

1 / FINANCES : COMPTES DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE les Comptes de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2018.

2 / FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 BUDGET COMMUNE

| | DÉPENSES | RECETTES | ÉCART |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 744 623.57 € | 850 290.10 € | 105 666.53 € |
| Section d'investissement | 190 694.86 € | 443 424.27 € | 252 729.41 € |

Résultats de clôture de l'exercice :
FONCTIONNEMENT : 215 666.53 €
INVESTISSEMENT : 465 146.99 €

RÉSULTAT GLOBAL : 680 813,52 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE le Comptes administratif 2018;

3 / FINANCES : AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement : 215 666.53 €

Section d'investissement

Résultat d'investissement : 465 146.99 €
Décide à l'unanimité, d'**AFFECTER** les résultats comme ci-dessous pour le budget principal :

- Excédent de fonctionnement d'un montant de 105 666.53 € sur l'article 1068 « Affectation du résultat »
- Excédent de fonctionnement au R002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 110 000 €
- Solde d'exécution de la section investissement reporté au R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 465 146.99 €.

4 / FINANCES : TAUX D'IMPOSITION 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.02%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.59%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.60%

5 / FINANCES : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA CROIX-BIGEARD »

Considérant que la commune dispose de foncier communal, cela permet de créer un lotissement à moindre coût ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, :

APPROUVE la création du budget annexe lotissement « la Croix-Bigeard »

6 / FINANCES : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Le Contrat Territoire Région 2018-2020 contractualisé entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et la Région pays de Loire s'inscrit notamment dans une politique de transition énergétique en facilitant le recours aux énergies renouvelables. A cet effet, la commune a saisi cette opportunité pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et du pôle commercial. L'énergie produite permettra d'alimenter ces bâtiments ainsi que la salle des loisirs. Il convient de préciser que l'énergie sera auto-consommée et en

aucun cas revendue.

Ce budget sera en effet financé à hauteur de 80% par la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, :

APPROUVE la création du budget annexe « photovoltaïque »

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement par le Budget Principal à titre exceptionnel et accessoire.

7 / FINANCES : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Madame le Maire expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget. Concernant les dépenses de fonctionnement, elle indique une stabilité du budget de fonctionnement bien que celui-ci inclue une avance de 153 357 € au budget annexe lotissement.

Le budget d'investissement est en augmentation qui s'explique par un report important de 2018. Il convient de préciser que malgré cette hausse, le suréquilibre dégagé est de 240 391.16 € qui participera au financement des investissements des années suivantes.

Concernant les dépenses d'investissement, Madame le Maire liste les principales dépenses de l'année :

- Extension du cimetière
 - Enquête publique relative à la modification du PLU
 - Extension de la bibliothèque municipale
 - Rénovation de l'éclairage public (reliquat)
 - Peinture de la salle des loisirs et modification du seuil d'ouverture
 - Acquisition de parcelles pour les chemins de randonnées
 - VC 25
 - Liaison douce Pré Bourneau
 - Réfection des trottoirs
 - Mobilier urbain et aménagement d'un parcours de santé promenade Dany Laurent
 - Illuminations de Noël
 - Remboursement du capital des emprunts
- Les sections du budget primitif 2019 s'établissent ainsi comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 930 199.13 €

Recettes : 930 199.13 €

Investissement

Dépenses : 693 495.30 €

Recettes : 926 886.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, :

ADOpte le Budget Primitif communal de l'exercice 2019

8 / FINANCES : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA CROIX-BIGEARD »

Le budget annexe lotissement 2019 se présente ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 153 357 €

Recettes 153 357 €

Investissement

Dépenses 153 357 €

Recettes 153 357 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, :

ADOpte le Budget annexe lotissement pour l'exercice 2019

APPROUVE l'avance de 153 357 € versé par le Budget Principal

9 / FINANCES : BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Le budget annexe photovoltaïque 2019 se présente ainsi :

Investissement

Dépenses 50 000 €

Recettes 150 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le Budget annexe photovoltaïque pour l'exercice 2019

10 / FINANCES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 comme suit :

- ACCA (Association chasse) : 400,00 €
 - Club de l'amitié : 300,00 €
 - Centre Socioculturel : 4747,00 €
 - Comité des fêtes : 400,00 €
 - Escal' loisirs : 1300,00 €
 - Les Lurons Festifs : 200,00 €
 - Les P'tits Petons : 50,00 €
 - Plaisir de l'Art : 200,00 €
 - UNC/AFN : 1150,00 €
 - USBR (Union Sportive Boissière/Remaudière) : 250,00 €
 - USLD (Union Sportive Loire-Divatte) : 900,00 €
 - Secours catholique : 100,00 €
 - Polyphonie musique : 1800,00 €
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, :
- ATTRIBUE** les subventions aux associations détaillées dans le tableau ci-dessous.

11 / FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Chaque année le Département répartit entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants la dotation provenant du produit des amendes de police de l'année précédente. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE pour ce projet une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police 2018,

12 / FINANCES : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2014-12 RELATIVE AUX INDEMNITÉS DU MAIRE ET ADJOINTS

Il convient de modifier le délibéré comme suit : « l'indemnité des élus est calculée selon l'indice brut terminal en vigueur dans la fonction publique »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

APPROUVE la modification formelle de la délibération 2014-12 relative aux indemnités du Maire et des adjoints ;

INDIQUE que l'indemnité des élus est calculée selon l'indice terminal en vigueur dans la fonction publique,

PRECISE que cette délibération ne modifie pas les indemnités perçues par les élus

13 / URBANISME : SUPPRESSION DE LA ZAC MULTI-SITES

La zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites a été créée par délibération du conseil municipal du 14 octobre 2013.

La ZAC, qui n'a fait l'objet d'aucune mesure d'exécution, ne répond plus aux objectifs poursuivis à ce jour par la commune.

C'est pourquoi la commune souhaite aujourd'hui supprimer la ZAC. Les motifs de suppression ont été portés à la connaissance du Conseil Municipal à travers un rapport de présentation ci-annexé, il s'agit :

Premier motif : un projet incompatible avec le SCoT2 du Pays du Vignoble Nantais

Le projet est en quasi-totalité réalisé à l'extérieur de l'enveloppe urbaine sa surface totale représentant 7.9 hectares, soit plus que la consommation maximale autorisée par le SCoT.

La réalisation de 33 logements minimum dans l'enveloppe urbaine ne serait pas respectée.

Deuxième motif : un projet incompatible avec le Programme Local de l'Habitat (PLH)

La ZAC est incompatible avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat qui donne comme objectif à la commune de La Remaudière de produire entre 10 et 11 logements par an sur la période 2019-2024 soit entre 50 et 55 logements pour les 6 prochaines années contre 126 logements prévus à la ZAC multisites.

Troisième motif : un site d'étude surdimensionné, des équipements publics insuffisants

La réalisation de la ZAC est conditionnée à la mise en œuvre effective d'un système d'assainissement de capacité suffisante. Or la communauté de communes Sèvre et Loire, compétente en matière d'assainissement, n'envisage pas à ce jour de modifier le système d'assainissement existant.

Quatrième motif : Une opération avec un déficit financier important

Le bilan financier établi par l'aménageur retenu en 2014 présente des incohérences notables : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur la suppression de la ZAC multisites en raison des motifs exposés ci-dessus et développés dans le rapport de présentation, **SUPPRIME** ladite ZAC.

14 / URBANISME : MISE EN RÉVISION DU PLU ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

PRESCRIRE la mise en révision sur l'ensemble du territoire communal du Plan Local d'Urbanisme.

15 / PATRIMOINE : CLASSEMENT D'UNE PARCELLE DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de désaffecter la parcelle B 824 qui est donc sortie du domaine public communal

DECIDE d'affecter ladite parcelle au domaine privé de la commune

16 / PATRIMOINE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR VOIE D'ÉCHANGE

La commune souhaite aménager un lotissement communal sur une réserve foncière de 4278 m². L'acquisition des parcelles

B 830 et B 1016 attenantes représentent une réelle opportunité pour porter l'emprise du futur lotissement à 8960 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **ACCÉPTE** l'acquisition des parcelles B830 et B 1016 appartenant à M. Louis FORGET contre la cession d'un lot viabilisé.

17 / AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION AVEC LE SYDELA POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Le SYDELA s'engage auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique, en particulier pour développer son ou ses projets de production d'électricité photovoltaïque.

Le SYDELA propose une étude de faisabilité dont le coût s'élève à 5780 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE** de bénéficier de l'accord-cadre à bons de commande « études de faisabilité photovoltaïque » du SYDELA.

18 / AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LE FESTIVAL « CEP PARTY »

Le festival Cep Party créé en 2004 et destiné au jeune public a pour objectif de sensibiliser la population jeune du territoire au spectacle vivant (théâtre, danse, théâtre d'objet...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** la convention relative à la participation financière au titre du festival Cep Party

19 / AFFAIRES GÉNÉRALES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL

L'entreprise TAB située 24 rue Anne de Bretagne ne dispose pas d'un espace extérieur pour assurer l'entretien de ses engins, le local se situant en bordure de voirie.

Aussi, il a décidé de contractualiser une mise à disposition d'une partie d'un terrain communal par le biais d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition.

MITAHY : projet solidaire

Après être partie faire le tour de l'Europe l'été dernier avec mon association Come on Simone, me voilà reparti pour une nouvelle aventure cet été ! Ma prochaine destination est un orphelinat à Madagascar.



Avec trois copines on a cette envie d'apporter notre aide et notre joie de vivre à tous ces enfants qui nous attendent avec impatience ! C'est un reel projet solidaire important, qui nous tiens à coeur.

Notre but est de nous rendre sur place durant un mois pour les aider et apporter le maximum de fonds possibles ainsi que leur payer un extracteur d'oxygène, qui est indispensable pour eux.

Mais tout cela à un coût de 3336 €. C'est pourquoi nous avons lancé notre cagnotte en ligne. Vous aussi vous pouvez alors participer à cette folle aventure !

L'enjeu est important et réel, les enfants comptent sur nous, notre détermination et notre générosité. Alors réunissons nos forces, on pourrait déclencher ensemble des centaines de sourires d'enfants qui n'ont pas de prix !

Le moindre don est déjà énorme pour nous, mais surtout pour eux !

Vous pouvez nous suivre sur :
<https://www.facebook.com/MitahySolidaire/>
https://www.instagram.com/mitahy_solidaire/
Et voici notre cagnotte en ligne :
<https://www.okpal.com/un-petit-coup-de-pouce-pour-leurs-sourires/>

**Un grand merci à vous !
Et à très vite pour de nouvelles aventures.**

Léa Huguet

Comité des fêtes

Vide grenier la Remaudière

Le 5 mai 2019

de 7 h à 18 h 00

Rue Anne de Bretagne

Emplacement : 2 euros le Mètre
Ouvert aux particuliers et aux professionnels
(Les exposants devront être arrivés pour 7 heures maximum)

Buvette et restauration sur place possible



Renseignements et inscriptions :
Comité des fêtes
Laëtitia CHEVALIER : 06 28 33 50 34
chevalier.laetitia@yahoo.fr

Chemin de traverse : randonnée du 8 mai

L'association les chemins de traverse propose une journée randonnée pour que tout type de marcheur.

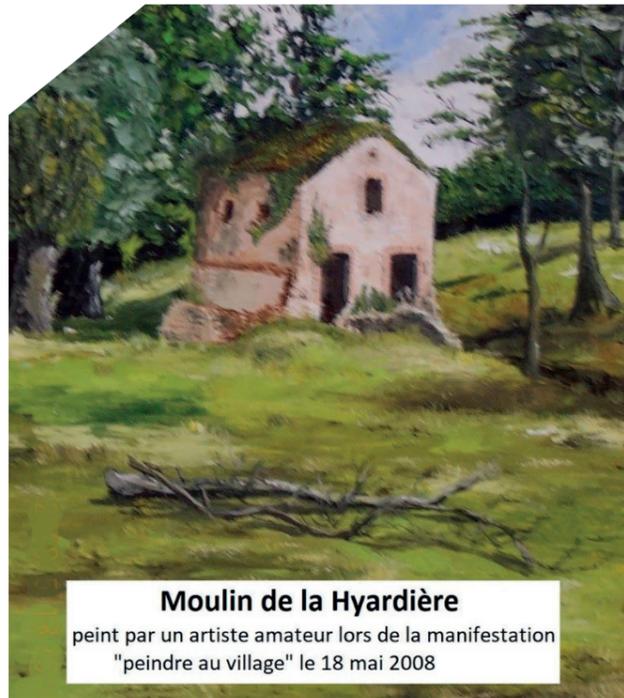
LA REMAUDIÈRE RAND 23^{ème} ÉDITION
ALLURE LIBRE
MERCREDI 8 MAI 8H30 - 12H

3 CIRCUITS
 8 / 13 / 16 KM
 AVEC RANTALLEMENT
 MARCHÉ NORDIQUE SUR CIRCUIT 16 KM

VIN D'HONNEUR ET TOMBOLA À L'ARRIVÉE
 ORGANISÉE PAR LES CHEMINS DE TRAVERSE
 INSCRIPTION DE 8H30 À 9H30 AU JARDIN DE LA CURE
 Participation 3,50€ / gratuit -12ans
 Site web : <http://chemins-de-traverse-44430.simplesite.com/>

Regard sur nos villages

LA HYARDIÈRE - 1^{ÈRE} PARTIE



Moulin de la Hyardière
peint par un artiste amateur lors de la manifestation
"peindre au village" le 18 mai 2008

Curieux village que la Hyardière, arrosé par la Divatte, dont l'infrastructure est partagée sur 3 communes et 2 départements. Chaque commune utilisant un nom différent pour indiquer le même lieu, tout en conservant sensiblement la même tonalité, conséquence de la transmission orale de nos ancêtres : La Hyardière pour la Remaudière ; La, Hiardière pour le Loroux-Bottereau et la Ziardière pour Landemont.

Ce village, de nos jours plutôt isolé traversé par un sentier pédestre, vestige de son activité du XIX^{ème} offre un cadre assez exceptionnel aux randonneurs. Avec l'ancienne ligne du Petit Anjou à voie unique Cholet Nantes et ses 2 chemins vicinaux d'accès : le chemin de la Suze qui desservait la Carrière du Grand-Côteau et le Chemin de la Brevère utilisé pour l'exploitation de la Meunerie. Par sa configuration territoriale, notre commune a vu l'implantation de nombreux moulins à céréale grâce à la présence de la vallée encaissée de la Divatte pour les moulins à eau et à son plateau assez élevé pour les moulins à vent. Les deux types de moulin permettaient une continuité dans l'activité de meunerie, les moulins à vent prenant le relais des moulins à eau pendant les périodes d'étiage en l'été ou l'hiver durant les crues de la rivière.

« Le Moulin de la Hyardière » sur la rive droite, est situé sur Landemont. Ce moulin reconstruit en 1889, propriété

de la famille Tessier puis de Jean Delaunay leur gendre, a été détruit par un incendie pendant la 1^{re} guerre mondiale et n'a jamais fonctionné depuis. Le site très pittoresque montre un long bief et l'éboulis de pierre issu du barrage détruit qui détournait l'eau au niveau du pont métallique du « Petit Anjou » qui enjambe la Divatte. Il alimentait la roue par-dessus, celle-ci placée à l'extérieur de l'habitat. Le bâtiment sans toiture est propriété privée et il est accessible par ses propriétaires soit en passage à gué pour véhicule agricole ou sur une passerelle au-dessus de la Divatte à partir de ce village.

Ce moulin a été couplé successivement par deux moulins à vent, aujourd'hui disparus, celui de la Brevère fin XVIII jusqu'au milieu XIX et celui de l'Angrèverie du milieu XIX jusqu'à la première guerre mondiale.

Le travail du meunier était conditionné par l'eau et le vent il devait saisir ces forces naturelles qui allaient entraîner ses moulins et mouvoir les meules. Il lui arrivait d'avoir quelques repères qui lui permettait d'utiliser au maximum ces forces naturelles. Le meunier, plaçait la nuit le panneau devant la cheminée, si celui-ci s'agitait, les vibrations le réveillaient, il prenait sa lanterne et partait à son moulin à vent nuit et jour, surtout dans les moments d'intense activité, il fallait guetter cette énergie et choisir le bon moment quand elle se présentait, car les fêtes religieuses et le repos dominical était respectés.

Le temps calme était réservé aux tournées. L'accès dans les villages, par des chemins impraticables surtout l'hiver, a été longtemps fait à pied avec un mulet, ou un cheval, chargé de son bât. Avec l'amélioration de l'état des chemins notamment celui de la Brevère et l'évolution des moyens de transport à traction animale, la cariole remplaça peu à peu le bât. La tournée se faisait aux alentours des moulins et au-delà des limites de la commune. Ses rencontres dans les villages le rendaient populaire, il voyait « du monde » et connaissait les nouvelles. Souvent farceur et blagueur il était bien accueilli. Il rapportait la farine et le son dans un sac où le nom de chaque fermier était porté. Il arrivait que la meunière remplaçait le mari et partait faire les livraisons.

Le meunier se payait en nature. Il prélevait sur la farine le prix de la mouture. La retenue était plus importante s'il devait assurer le transport, si le blé était déposé et la farine reprise au moulin le prélèvement était inférieur. Un signe d'amitié se manifestait aussi au décès de l'un d'eux les ailes des moulins se mettaient en croix et s'orientaient vers la maison du défunt.

J.P. descendant de Bordier

Centre socioculturel : animations, jeux et expo en mode récup



Du 15 au 31 mai, le centre socioculturel Loire-Divatte vous propose des animations gratuites autour de la récup'.

Vous pourrez découvrir une exposition ludique dans le hall sur l'impact des déchets. La ludothèque et Marmot'âges vous ont concocté tout un programme :

- Chaque permanence sera l'occasion de tester des jeux fabriqués à base de matériaux de récupération.
- Vous pourrez (sur inscription – places limitées) :
 - Fabriquer votre catapulte : le mercredi 15 mai, à 14h30 (à partir de 7 ans)
 - Créer votre éponge lavable : le samedi 18 mai, à 11 h (à partir de 5 ans)
 - Construire une ville en carton : le mercredi 29 mai, à partir de 14h (à partir de 4 ans)

Rappel des horaires de la ludothèque, au CSC Loire-Divatte :

- Les mercredis de 9h15 à 11h45 : seulement pour les emprunts et retours de jeux
- Les mercredis, de 15h à 18h : emprunts et jeux sur place
- Les samedis, de 10h à 12h30 : emprunts et jeux sur place

Rappel des horaires de Marmot'âges (accueil motricité 0/4 ans), au CSC Loire-Divatte :

- Le mercredi, de 9h15 à 11h45
- Le vendredi, de 9h15 à 11h45

Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à consulter le site
www.csc-loiredivatte.asso.fr

ou contactez-nous
accueil@csc-loiredivatte.asso.fr – 02 40 36 87 76

Café des parents

CAFÉ DE PARENTS **MERCREDI 24 AVRIL DE 20H À 22H**

L'ÉPUISEMENT PARENTAL ET SI ON EN PARLAIT ?

Temps d'échange animé par une psychologue de l'école des parents et des éducateurs

Gratuit - Sur inscription
Places limitées

Au Centre Socioculturel Loire-Divatte
Saint Julien de Concelles

Centre Socioculturel Loire-Divatte - 02 40 36 87 76

Comité de jumelage : échange franco-Allemand

Le comité de jumelage propose un échange de jeunes (14 à 17 ans) en Allemagne pour pratiquer des activités culturelles et sportives du vendredi 12 au vendredi 26 juillet sur le canton de Trittau (près de Hambourg) sur le principe d'un hébergement dans les familles (1 semaine en Allemagne + 1 semaine en France)

Contact :
jumelage.loiredivatte@gmail.com ou
www.comitedejumelage-cclld.fr



ROULER AUTREMENT QU'EN VOITURE : RÊVE OU RÉALITÉ ?

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE & LOIRE S'ENGAGE DANS UNE DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION D'UN SCHÉMA DE MOBILITÉ À L'ÉCHELLE DE SES 11 COMMUNES.

UNE VOLONTÉ COMMUNE ET UNE VISION PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DES ÉLUS

Le caractère rural de notre territoire induit une forte dépendance à l'automobile et des temps de déplacements souvent longs. A l'image du Danemark, nos élus « rêvent » de se rapprocher de leur modèle de mobilité. Si cela est possible ailleurs, pourquoi pas en Sèvre & Loire ! De cette volonté commune, les élus communautaires réfléchissent à développer des alternatives pour les citoyens. **Première étape, en 2019, ils lancent un schéma de mobilité à l'échelle des 11 communes.**

CHIFFRES CLÉS DES DÉPLACEMENTS DES HABITANTS DOMICILE / TRAVAIL

Les habitants de la Communauté de communes Sèvre & Loire se déplacent

- 86 % en voiture
- 3 % à pied
- 3 % vélo ou moto
- 3 % en transport en commun
- 5 % ne se déplacent pas
- 55 % des habitants de la communauté de communes possèdent 2 voitures ou plus.
- 45 % des habitants de la Communauté de communes Sèvre & Loire travaillent dans la Métropole Nantaise.

QU'EST CE QU'UN SCHÉMA DE MOBILITÉ ?

Le Schéma des modes actifs ou de mobilité est à la fois une réflexion sur la prospective de mobilité avec un volet de planification et de programmation.

Il déterminera les objectifs à atteindre comme le partage équilibré de l'espace public entre les véhicules motorisés et les modes dits « doux ». Il vise à développer des liaisons touristiques, à créer des connexions avec les circuits cyclables existants, à créer des rabattements vers les points d'arrêts de transports en commun, et bien sûr vers les gares de tram-train et de TER périphériques.

QU'EST CE QUE LES MODES DOUX ?

Les modes doux désignent les formes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, comme la marche à pied et le vélo et aussi, la trottinette, les rollers, dans une pratique professionnelle ou touristique.



POURQUOI SE DOTER D'UN SCHÉMA DES MODES ACTIFS ?

- Apaiser les circulations & sécuriser le développement des modes actifs.
- Proposer une alternative au tout-voiture.
- Favoriser le bien être des habitants.
- Participer à l'attractivité du territoire.

PREMIERE ACTION EN 2019

Actuellement, le recours à la marche et au vélo reste limité dans les déplacements quotidiens des habitants du territoire. Les aménagements cyclables dans les communes sont limités et sans cohérence globale. En 2019, la Communauté de communes Sèvre & Loire prévoit de démarrer le programme de création d'itinéraire vélo avec la réalisation de l'itinéraire reliant La Chapelle-Heulin à la Gare du Pallet.

Pierre-André PERROUIN, Président de la Communauté de communes Sèvre & Loire :

- « Nous devons faire tout ce qui est possible pour inciter les conducteurs d'automobiles à sortir leur vélo du garage. Nous devons aménager les axes routiers existants pour les sécuriser et simplifier au maximum les déplacements en vélo ».
- « Le covoiturage est une pratique à fort potentiel de développement. Sa croissance est de nature à améliorer les mobilités. Répondre aux enjeux sociaux et environnementaux, c'est un défi que nous souhaitons relever. »



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

DU 10 AU 12 MAI : ÉTAPE DES COMITÉS DE JUMELAGE EN SÈVRE & LOIRE

Dans le cadre des Journées Européennes organisées par la communauté de communes et les comités de jumelages, les délégations étrangères des communes jumelées - Trittau (Allemagne), Totton & Eling (Angleterre), Santo Amaro (Portugal), Ocna Sibiului et Cârțișoara (Roumanie) - feront étape sur notre territoire du 10 au 12 mai 2019. Participez à ces rencontres en découvrant les animations proposées !

RENCONTRE VAGABONDE : L'EUROPE À VÉLO

Vendredi 10 mai à 20h30
à l'Espace Jacques Demy à Divatte-sur-Loire
Jean-Louis et Sylvie nous emmènent à la découverte de l'Europe à vélo, à la rencontre des européens. Projection d'un film suivi d'échanges.
Renseignements : 02 40 33 33 68

ATELIER AVIS AUX GOURMAND.E.S !

Samedi 11 mai à 10h30
à la bibliothèque du Pallet
Jocelyne, Marie-Soizic et Stella ont concocté un atelier cuisine pour les enfants à partir de 7 ans (sur inscription). Dégustation de thé anglais et cookies pour adultes.
Renseignements : 02 40 80 99 29

ATELIER LECTURES ET JEUX EN ANGLAIS

Samedi 11 mai à 10h30
à la bibliothèque de Mouzillon
Laurence vous invite à écouter comptines et histoires en anglais (à partir de 3 ans). Découvrez l'application Tip Tap on the road, un imagier interactif ! Et d'autres jeux pour découvrir l'Europe...
Renseignements : 02 28 06 09 58

RDV LE 24 MAI

POUR LA PREMIÈRE SÉANCE DE

FESTI'LOIRE

à La Pierre Percée à Divatte-sur-Loire
Concerts / Food Truck / Apéro / Animations en famille au bord de l'eau

Festi'Loire le 28 juin, 26 juillet, 23 août



TRANSPORTS SCOLAIRES : INSCRIPTIONS A COMPTER DU 13 MAI SUR ALEOP.PAYSDELALOIRE.FR

QUESTGO, ON SERA PROCHE ! COVOITURER LOCAL ET PAS CHER GRÂCE À QUESTGO

VOYAGER SOLIDAIRE ET ENTRE SON DOMICILE / TRAVAIL, C'EST PLUS FACILE GRÂCE À LA PLATEFORME QUESTGO ACCESSIBLE SUR LE GRAND OUEST ET POUR LES HABITANTS DE SÈVRE & LOIRE.

Développée par l'Etat, et plusieurs collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique, la Communauté de communes Sèvre & Loire y adhère depuis février.

LES ENJEUX DE CETTE PLATEFORME PUBLIQUE DE CO-VOITURAGE

Si l'on veut limiter les problèmes de pollution et de congestion, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'occupants par voiture en pratiquant par exemple le co-voiturage. Aujourd'hui, grâce à nos huit aires de covoiturage, on constate que partager son véhicule est en vogue, mais encore en deça du potentiel. Ainsi, depuis le 1er février 2019, la communauté de communes adhère à la plateforme de covoiturage OuestGo. OuestGo, est un outil simple et pratique ! Il permet de mettre en relation les personnes souhaitant faire du covoiturage pour notamment effectuer des trajets domicile/travail.

QUESTGO C'EST QUOI ?

- Un outil gratuit et public porté par des collectivités visant à promouvoir le covoiturage.
- Ouestgo complète les offres de services privées, opérationnelles pour les longues distances mais peu utilisées pour le covoiturage de proximité
- Pas de commission prélevée sur la plateforme
- Seul le coût du trajet est à régler au conducteur, par quelque moyen que ce soit : panier repas, troc, argent liquide, alternance de trajets...
- Facilité d'utilisation : accès à un site web et à une application mobile
- Types de covoiturage possible : entre domicile/travail ; dans le cadre d'événementiels ; voyage solidaire ; création de communautés de covoiturage pour les entreprises, associations, ...

ÉLI VA D'ICI À LÀ. LÉA VA DE LÀ À LÀ. DEMAIN ÉLI Y VA AVEC LÉA EN PASSANT PAR LÀ.



Un service de covoiturage de proximité, convivial et solidaire. Trouvez dès à présent votre covoiturage ou proposez votre trajet.
Rdv sur www.ouestgo.fr

La Remaudière fait son cinéma

Demandez le programme !

« LA REMAUDIÈRE FAIT SON CINÉMA »
SE DÉROULERA LE SAMEDI 22 JUIN 2019.
VOICI LE PROGRAMME EN « AVANT-PREMIÈRE » !

VENDREDI 21 JUIN :

Séance de cinéma de plein-air
Début de la séance à 22h30
après quelques surprises dès 20h...

SAMEDI 22 JUIN :

▪ Pour se mettre en forme, l'association les chemins de traverse propose une balade animée sur le thème du cinéma bien sûr !

▪ **De 15h à 18h :**

Jeux festifs : tir à la corde, quizz, parcours, lancer du menhir. Que le meilleur gagne !

Théâtre de rue « les zazous » :

trois représentations de 20 à 30 mn
pour les petits et pour les grands

▪ **A partir de 20h :**

fête de la musique

Nous invitons les habitants
et les associations qui le souhaitent
à participer à l'organisation de cette
journée sur les dates suivantes :

- **Vendredi 17 Mai 19h**
- **Mercredi 12 Juin 19h**

**Pour participer à ces réunions
merci de vous faire connaître en mairie.**

*Si vous avez
une petite faim,
les food-truck
seront là.*

